

## Conseil d'établissement

### Procès-verbal

Réunion du 27 octobre 2022

**Membres** : Perrine Vermeulen-Malrat (p), Hervé Duret (p), Nicolas Boisvert (p), Valérie Pelletier (p), Jenviev Azzolin (p), Myriam Daigneault-Roy (e), Marie-Pier Ouellet (e), Stéphanie Peillon (sdg)

**Direction** : Michaël Fortin

#### I. Ouverture de l'assemblée

- a) Prise des présences : Perrine Vermeulen (p), Hervé Duret (p), Nicolas Boisvert (p), Valérie Pelletier (p), Jenviev Azzolin (p), Myriam Daigneault-Roy (e), Stéphanie Peillon (sdg), Daniel Bassom (p, substitut), Anne-Louise Luquin (comm)
- b) Vérification du quorum : le quorum est atteint.

#### II. Parole au public

#### III. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposée par Nicolas Boisvert et appuyée par Perrine Vermeulen-Malrat

#### IV. Adoption de procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Proposée par Perrine Vermeulen-Malrat appuyé par Nicolas Boisvert

#### V. Élections

- a) Présidence : Perrine Vermeulen-Malrat se propose (élue à l'unanimité)
- b) Vice-Présidence : Nicolas Boisvert se propose (élu à l'unanimité)
- c) Coordination du secrétariat : Myriam Daigneault-Roy se propose (élue à l'unanimité)

- 
- d) Nomination du membre de la communauté : Stéphanie Peillon propose La Maison d'Aurore (représentée par Anne-Louise Luquin) Hervé Duret appuie.
  - e) La déclaration annuelle d'intérêts est à compléter et à remettre à M. Fortin en main propre ou par courriel.

## VI. Calendrier des rencontres

Voici les dates qui ont été sélectionnées pour les rencontres du CÉ cette année :

-lundi 12 décembre 2022

-lundi 13 février 2023

-lundi 3 avril 2023

-lundi 29 mai 2023

-lundi le 12 juin 2023

Les dates et les procès-verbaux des rencontres seront indiqués sur le site internet de l'école. Elles seront aussi affichées dans l'info parents.

## VII. Points d'information

- a) Retour sur l'Assemblée générale :

Des préoccupations sont soulevées quant au faible taux de participation des parents à l'Assemblée annuelle. Plusieurs propositions sont soulevées pour tenter de remédier au problème. Voici ce qui devra être fait à cet effet avant le prochain CÉ :

Valérie va créer un Forms à envoyer aux parents pour savoir pourquoi les raisons qui les ont menées à ne pas se présenter à l'Assemblée. De plus, Michaël Fortin va vérifier si légalement il est possible de tenir les Assemblées annuelles sur Zoom ou en formule hybride.

- b) Loi 40 – [Les rôles et fonctions du CÉ](#)
- 

- c) Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement

Les nouveaux membres devront aller suivre les capsules de formation sur le fonctionnement d'un CÉ.

- d) Projet éducatif

Le projet éducatif sera à réviser cette année. Le prochain projet pédagogique sera mis en place entre 2023 et 2027. Lors de la prochaine journée pédagogique institutionnelle du 25 novembre, l'équipe-école en entier sera consultée sur les contextes et l'enjeu avec des données externes données internes à l'appui. À la suite de cette rencontre, un comité de pilotage sera créé

### **VIII. Objets d'adoption.**

- a) Règlementation du service de garde et journée pédagogique (2<sup>e</sup> partie)

Il y a eu une modification de la tarification du service de garde lors des journées de classe selon des barèmes ministériels.

De plus, le ministère stipule que le tarif de base des journées pédagogiques devra, quant à lui, être déterminé par chacune des écoles entre 10,75 \$ et 15,30 \$. Dans les règlements généraux du service de garde, il est proposé d'utiliser le tarif de 10,75\$.

Une modification aux règlements généraux mentionne aussi que le service de garde continuera d'être crédité pour les enfants qui quittent pour partir en voyage. Aussi, les parents qui désirent annuler l'inscription de leur enfant au service de garde pour l'année scolaire en cours sans pénalité devront le faire par écrit à l'attention de la technicienne du service de garde à l'intérieur d'une période de cinq jours ouvrables après la première journée du début des classes. (Entre le 26 août et le 1er septembre 2022).

Hervé Duret propose l'adoption de la règlementation du service de garde sans modification  
Valérie Pelletier appuie la proposition.



Stéphanie Peillon présente le contenu et les coûts des journées pédagogiques des mois de janvier à juin 2023.

Valérie Pelletier propose l'adoption des journées pédagogiques telles que présentées.

Nicolas Boisvert appuie la proposition.

b) Budget de fonctionnement CÉ

Nicolas Boisvert propose l'allocation d'un budget de fonctionnement du CÉ de 400\$ (semblable aux années précédentes) Hervé Duret appuie la proposition.

c) Régie interne (déplacée du point de consultation au point d'adoption)

Une modification au point 2.24 a été proposée. Il s'agit d'ajouter pour qu'un.e membre du conseil peut participer en mode virtuel. Il faudra aussi faire des modifications au niveau de l'année des règlements en cours et de la date d'adoption.

Hervé Duret propose l'adoption des règlements généraux du CÉ avec les modifications mentionnées plus haut. Nicolas Boisvert appuie la proposition.

## **IX. Objets d'approbation**

a) Plan local des mesures d'urgence (PLMU)

Michaël Fortin présente le plan local des mesures d'urgence sans modification.

Nicolas Boisvert propose l'approbation du PLMU et Hervé Duret appuie

b) Utilisation des locaux (*Maison d'Aurore, Bien dans tes Baskets, Samedis d'y aller*)

Michaël Fortin présente comment les locaux de l'école sont présentement utilisés par les organismes communautaires La Maison d'Aurore, Bien dans tes Baskets et Samedis d'y aller.

Myriam Daigneault-Roy propose que ces organismes continuent à utiliser les locaux comme ils le font actuellement. Nicolas Boisvert appuie la proposition.



## **X. Point de consultation**

- a) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI)

Le C.É. juge que l'acte d'établissement est conforme.

## **XI. Parole...**

- a) Aux enseignants

- i) Sorties scolaires

Toutes les sorties présentées par les enseignant.es sont approuvées par le CÉ.

- b) À la déléguée au comité de parents

Le comité de parents, représenté par Perrine Vermeulen-Malrat et Hervé Duret a recommandé la candidature de quatre candidat.es pour le poste de protecteur de l'élève parmi plusieurs appliquants.

Fin de la rencontre : 21h12

---

Michaël Fortin, Directeur

---

Perrine Vermeulen-Malrat, Présidente